

Recommandations aux auteurs

Les articles présentés sont des productions originales.

L'auteur fournit deux versions de son article :

* une version complète comportant dans le même document (.doc ou .odt) :

- une **bio-bibliographie** de 550 signes maximum espaces compris ;
- un **résumé** présentant la problématique de façon dynamique (850 signes maximum) accompagné d'une liste de mots clés (10 maximum) ;
- une **traduction en anglais et en espagnol** du titre, du résumé et des mots clés.
- la **version intégrale** de l'article.

* une **version anonymisée** [supprimer dans le texte, les notes de bas de page et la bibliographie le nom d'auteur, les affiliations, les références à ses propres travaux (y compris les titres), le nom et les métadonnées (propriétés) du fichier. On pourra remplacer la référence par « Réf Auteur »]

Les fichiers (au format .doc ou .odt) devront être nommés comme suit :

« [Année]_CL_[Titre]_[Auteur] » et « [Année]_CL_[Titre]_Anonyme ».

Les articles respecteront les normes éditoriales suivantes :

- les articles, notes comprises, comportent entre **35 000** et **50 000 signes** (espaces compris) ;
- le **titre** est court et annonce le propos, il peut être suivi d'un **sous-titre** d'ordre explicatif ; des **intertitres** explicites rythment la lecture ;
- il n'y a pas de **gras** ; les citations sont en romain et entre « guillemets français » ; les capitales sont accentuées ; on veillera à la correction typographique (lettres liées : œ, æ... ; espaces insécables, exposants : 1^{er}, 2^e... ; sigles, abréviations, etc.) ;
- les **notes** sont numérotées sur tout l'article et placées en bas de page ; on y trouve les **références bibliographiques nécessaires** selon la norme :
Nom de l'auteur Prénom, « Titre de l'article entre guillemets », [Titre de l'ouvrage en italique, Éditeur] ou [Titre de la revue, numéro], année de publication, pages ;
- **la bibliographie** reprend uniquement les articles et ouvrages cités, selon la même norme.
- le texte est saisi « au kilomètre », en évitant les tabulations, alinéas ainsi que tout enrichissement typographique.

Les droits de reproduction des illustrations auront été négociés avec les auteurs ou ayant droit (accord écrit indispensable). Les images (en noir et blanc, taille réelle) prêtes à l'emploi, sont fournies séparément (fichiers *eps* ou *tif* uniquement, et en résolution 300pp pour les images bitmap).